



**Régie Communale du Câble et
d'Electricité de Montataire**
1 Rue Romain Rolland
60160 Montataire

SYNTHESE COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ



ANNÉE 2024

Document soumis à une diffusion restreinte :

Sommaire

Sommaire.....	Page 1
Présentation de la Régie.....	Page 2
Editorial.....	Page 7
A Synthèse de l'activité de la Régie concernant les réseaux d'électricité et le réseau câblé	
- A.1. Le développement et l'exploitation des réseaux d'électricité.....	Page 8
- A.2. Le réseau câblé.....	Page 13
- A.3. Les travaux réalisés pour la commune	Page 14
- A.4. La production de la RCCCM.....	Page 15
- A.5. Les actions en faveur de l'environnement.....	Page 15
B Synthèse de l'activité de la Régie concernant les clients	
- B.1. L'accueil et la gestion des clients.....	Page 17
- B.2. Les clients de la Régie.....	Page 19
- B.3. Les actions concernant la solidarité.....	Page 21
- B.4. Les évolutions législatives et réglementaires.....	Page 22
- B.5. Informations et communications.....	Page 22
C Les éléments financiers	
- C.1. L'audit financier.....	Page 22
- C.2. Comptes financiers et comptes administratifs.....	Page 23
D Les Ressources Humaines	
- D.1. Les agents de la RCCCM.....	Page 25
- D.2. Les Instances Représentatives du Personnel.....	Page 25
- D.3. Litiges et requêtes.....	Page 26
E Les indicateurs de suivi de l'activité.....	Page 26
Conclusion et perspectives 2025.....	Page 27

Présentation de la Régie

L'historique

Le 23 mai 1921, le Conseil Municipal présidé par Monsieur Génie, Maire de l'époque décide de créer la Régie de Montataire. Cette création fait suite à la volonté d'exploiter en Régie l'éclairage public de la ville de Montataire

En 1930, Les activités de la Régie sont essentiellement liées au développement du réseau d'électricité. Dans les années 50, elles sont toujours liées au développement du réseau d'électricité avec notamment de nombreuses commandes de matériels comme celles de compteurs.

En 1986, un vaste programme de remplacement de postes de transformation est en cours et les programmes de travaux sont essentiellement axés sur la poursuite du changement de tension du réseau basse tension. A cette époque, les transformateurs qui produisaient en 110/220v étaient aussi nombreux que ceux en 220/380v.

Le 30 mars 1995, le conseil municipal délibère favorablement pour que la Régie puisse exploiter le réseau moyenne tension jusqu'alors exploité par EDF. Les objectifs sont multiples et permettent notamment de réduire le nombre de points de livraisons, de bénéficier d'un tarif de vente en gros plus avantageux, d'augmenter le chiffre d'affaires et d'éviter un investissement de 6 millions de francs. L'accord signé avec EDF permet à la Régie de reprendre ce réseau après le 31 décembre 1998.

En 1994, parallèlement à ses activités de gestionnaire de réseau d'électricité, la Régie se diversifie et le 25 mai 1994, le conseil municipal l'autorise à exploiter le réseau de télédistribution et du câble. Le déploiement du réseau câblé durera 2 ans pour s'achever en 1996.

En 2011, la télévision numérique et le bouquet téléphonie-internet-télévision sont proposés aux abonnés. Une offre qui permet de séparer les abonnements. Les abonnés peuvent souscrire une offre à la carte. Le bouquet ainsi créé était à l'époque économiquement très compétitif. Mais avec l'arrivée de la fibre et d'offres concurrentes, les clients se sont tournés vers d'autres opérateurs. En 2023, la RCCEM a donc décidé d'arrêter de distribuer ses offres d'internet, de téléphonie et de multi TV.

Depuis 1999 et l'ouverture des marchés de fourniture d'électricité, la régie doit faire face à l'ouverture à la concurrence. Pour cela elle a tout d'abord su imposer sa différence par sa proximité et son professionnalisme pour accompagner et garder les clients tentés de partir.

En 2016 puis en 2021 lorsque les tarifs réglementés de vente ont été supprimés pour certains clients professionnels ou pour des collectivités, elle a su s'associer avec des partenaires pour proposer des contrats de fourniture au meilleur prix, et aux meilleures conditions.

2024 marque la première étape dans le développement de la RCCEM avec la construction et le raccordement de la première installation de production de la Régie ; une ombrière photovoltaïque d'une puissance crête de 13,2 kW.

Le fonctionnement de la RCCEM

Le fonctionnement de la RCCEM relève des dispositions du décret n° 2011-184 du 23 février 2001 du code général des collectivités territoriales. La régie est administrée par un Conseil d'Administration et un Directeur.

Le Conseil d'Administration

Il est composé de 4 membres (3 élus municipaux et 1 personnalité qualifiée) désignés par le Conseil Municipal sur proposition du maire et relevés de leur fonction dans les mêmes conditions. Il supervise la régie et se réunit au moins une fois par trimestre. Il délibère sur toutes les questions concernant les activités et le fonctionnement de la Régie. En **2024**, le Conseil s'est réuni à **6** reprises.

Le Président du Conseil d'Administration

Il est élu par le Conseil d'Administration pour un mandat s'achevant après le renouvellement du Conseil municipal. Il peut être réélu lors de la nouvelle élection. Il représente la Régie auprès de la municipalité et des administrations et notamment, convoque le Conseil d'Administration. Des réunions régulières sont également réalisées entre le Président et le Directeur pour coordonner le pilotage de la Régie et définir les grandes lignes stratégiques. Ainsi en **2024**, **25** réunions ont eu lieu.

Le Directeur

Le Directeur est désigné sur proposition du maire et nommé par le Président du Conseil d'Administration. Il peut être relevé de ses fonctions dans les mêmes conditions. Il siège aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative. Il assure, sous l'autorité et le contrôle du Président du Conseil d'Administration le fonctionnement de la Régie. Il est l'ordonnateur de la Régie et à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses.

L'Agent Comptable

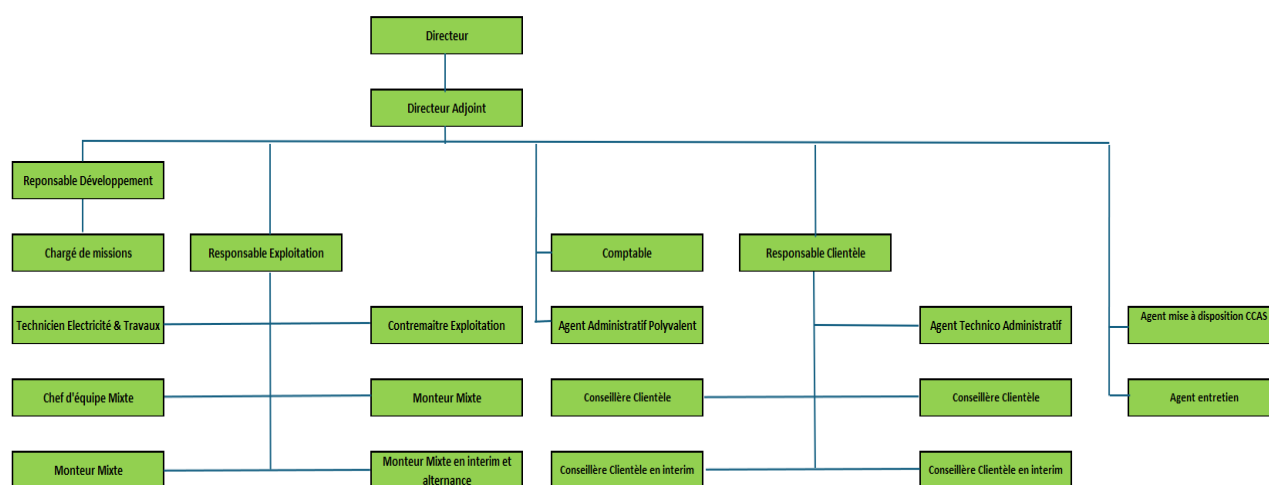
Les fonctions de comptable de la RCCEM sont confiées à un Agent Comptable nommé par le Préfet sur proposition du Conseil d'Administration après avis du Trésorier-Payeur Général. Il est soumis à l'ensemble des obligations qui incombent aux comptables publics. Placé sous l'autorité du Directeur, il est personnellement et pécuniairement responsable de sa gestion.

La RCCCEM en 2024

L'organisation de la RCCCEM au 31/12/2024

La régie d'électricité emploie **21** personnes dont **3** intérimaires et **1** non statutaire. Sous l'animation d'un directeur, elle assure notamment la distribution d'électricité aux habitants de la ville de Montataire, l'entretien de l'éclairage public pour la commune ainsi que l'accès à un réseau de télédistribution qui comprend uniquement la télévision. Depuis 2024, un service développement a également été créé.

Pour réaliser ses missions, elle est structurée selon l'organigramme ci-dessous :



Les différents services sont composés de la façon suivante :

- L'équipe de Direction est composée d'un Directeur et d'un Directeur Adjoint.
- Le service technique, dirigé par le Responsable exploitation, qui encadre 7 agents dont un intérimaire en alternance.
- Le service Clientèle et Administratif, dirigé par la Responsable Clientèle et Administratif, qui encadre 6 agents dont 2 intérimaires.
- Une activité développement créée en 2024, dirigée par le Responsable Développement qui encadre 1 chargé de missions.
- Un agent détaché à temps plein à la CCAS
- Un agent de nettoyage non statutaire

Télétravail

A noter que depuis l'année 2022, le télétravail a été rendu possible sous conditions avec une traçabilité dans notre outil de suivi des absences. Ainsi, pour l'année **2024**, **56 jours** de télétravail (54 en 2023) ont été effectués par 6 agents.

Un service public de l'électricité, un réseau de télédistribution et un service développement au service des administrés.

La Régie Municipale d'électricité assure deux rôles essentiels pour la commune. Tout d'abord, elle garantit l'exercice du service public de l'électricité, puis grâce à son réseau de télédistribution, elle fournit la télévision. A noter que depuis 2024, la Régie a créé un service développement pour permettre la diversification de ses activités.

Le service public de l'électricité

Pour assurer l'exercice du service public de l'électricité, la régie réalise deux missions principales :

- **Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité.** La régie assure, pour le compte de l'ensemble des utilisateurs du réseau de distribution d'électricité de la commune, l'exploitation et le développement du réseau, l'acheminement de l'électricité ainsi que les raccordements au réseau.
- **La fourniture d'électricité.** La régie assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession, bénéficiant des tarifs réglementés de vente. Les clients, qui bénéficient de tarifs sociaux ou du chèque énergie, relèvent également de cette mission. Le bénéfice des tarifs réglementés de vente reste acquis, sans démarche de sa part, à tout consommateur final. Ces tarifs réglementés sont notamment fixés par les pouvoirs publics. Jusqu'en 2015, la régie fournissait quasiment l'ensemble de ses clients aux tarifs réglementés. Depuis, avec la fin des tarifs réglementé de vente au 01 janvier 2016 pour les clients dont la puissance souscrite est supérieure à 36kVA, et au 01 janvier 2020 pour ceux qui ont plus de 9 salariés ou plus de 2 millions de chiffre d'affaires, les clients concernés ont souscrit des offres de marché. Si dans la grande majorité ils sont restés fidèles à la régie par le biais d'offres de sourcing directs de la RCCCM ou d'offres par l'intermédiaire de notre partenaire Energem, certains ont choisi un autre fournisseur.

Le réseau de télédistribution

Concernant le réseau de télédistribution, celui-ci a permis l'accès aux habitants de Montataire à plusieurs services. Ainsi, chacun a pu souscrire à une ou plusieurs options combinées ou non pour la téléphonie, internet, la télévision (avec ou sans box).

Depuis l'arrivée de la fibre sur la ville, notre réseau a été mis en concurrence, les clients ont pu choisir d'autres fournisseurs et le nombre d'abonnés à la RCCCM n'a cessé de diminuer.

De ce fait, l'activité globale de la télédistribution a été réduite et depuis le 01 janvier 2023, la RCCCM n'assure plus que le service télévision.

L'éclairage public

A noter également que depuis plusieurs années, la RCCEM assure la maintenance et le développement de l'éclairage public de la ville. Les prestations ont été redéfinies dans la convention signée entre la ville de Montataire et la Régie du Câble et d'Electricité de Montataire (RCCEM) qui a pris effet le 07 juin 2023. Cette convention a été conclue pour une durée de 1 an et renouvelable tacitement 4 fois.

Dans le cadre du suivi de ce contrat, la RCCEM fait parvenir :

- Mensuellement un point sur l'activité réalisée au cours du mois écoulé.
- Trimestriellement un état des opérations de relamping
- Annuellement un compte-rendu annuel de l'activité comprenant :
 - o Un bilan des activités réalisées sur l'année écoulée
 - o Un planning prévisionnel des opérations de maintenance à réaliser sur l'année à venir

Des réunions régulières ont également lieu entre les services techniques de la ville et la RCCEM afin de pouvoir définir et coordonner les différentes interventions ou programmes à réaliser.

Le service développement et activités nouvelles

Depuis 2024, la RCCEM s'est dotée d'un service Développement et activités nouvelles afin de pouvoir répondre aux demandes en termes de production, bornes de recharges électriques et de toute autre opportunité sur et hors territoire de la ville de Montataire.

La RCCEM assure également depuis 2024, la pose et la dépose des illuminations de Noël sur la ville de Montataire.

A noter également que le conseil municipal de Montataire, lors de sa délibération du 1^{er} juillet 2024 a permis une évolution du statut afin de permettre à la RCCEM de sortir de son territoire pour répondre à des activités concurrentielles.

Adresse et informations diverses

Adresse :

1 rue Romain Rolland
60 160 Montataire

Téléphone : 03.44.27.57.38

Mail : info@rccem.fr

Site internet : <https://www.rccem.fr>



Editorial

Le compte-rendu annuel d'activité se doit d'être un document factuel destiné à la municipalité. Il relate nos actions et résultats au bénéfice de l'ensemble des usagers du service public de l'électricité et du réseau de télédistribution. Il permet également de retracer les temps forts de l'année écoulée ainsi que les informations chiffrées relatives à l'accomplissement de nos missions.

L'année 2024 s'est déroulée dans la continuité de la politique menée depuis 2021. Les élus et le Conseil d'administration ont réitéré leurs volontés pour redresser la Régie. Les fruits de cette détermination permettent à travers la poursuite des actions mises en place d'entrevoir l'avenir avec sérénité.

Côté ressources humaines, les arrivées d'un responsable clientèle et d'un responsable développement ont permis des avancées concrètes sur le point organisationnel malgré le départ soudain de l'agent comptable. Ce dernier événement a obligé la RCCEM à trouver en urgence une solution pour assurer la continuité comptable en missionnant un prestataire. Cependant, malgré ces péripéties, la RCCEM continue de se professionnaliser et de nombreuses formations ont été réalisées par les agents.

La fin de l'exploitation du réseau électrique et de l'astreinte par ENEDIS en mars a permis à la RCCEM la reprise totale de nos missions de gestionnaire de réseau. Ceci n'a pu être réalisé qu'après l'assurance d'une maîtrise par nos agents des règles de sécurité et de la délivrance après formations et contrôles de connaissances des habilitations électriques nécessaires pour réaliser les interventions. Le nombre d'agents de terrain étant suffisant, l'astreinte d'intervention a également pu à nouveau être assurée en interne.

En ce qui concerne les activités annexes, l'année 2024 est très positive. Le nombre de clients du service de télévision reste plutôt stable. Pour l'exploitation et le dépannage de l'éclairage public, la RCCEM s'est vu renouveler sa confiance pour la convention pluriannuelle avec la ville. La RCCEM a également été attributaire du marché de la commune relatif à la pose et à la dépose des illuminations de Noël. Côté développement, notre première installation de production d'énergie renouvelable inaugurée en octobre permet d'ouvrir concrètement une nouvelle page pour la Régie.

Pour permettre un partage d'informations et une communication optimisée, nous avons poursuivi les réunions régulières avec les agents, l'encadrement, le CSE, et entre le Président du Conseil d'Administration et le Directeur ainsi que celles entre le Maire de Montataire et le Directeur. Nous avons également poursuivi notre politique de re-crédibilisation avec les Services Techniques de la ville et les différentes institutions. La remise en fonctionnement du site internet ainsi que la parution régulière d'articles dans le magazine municipal « Vivre ! » permet également à l'ensemble de nos clients d'accéder aux informations ou actualités de la RCCEM.

Avec le travail accompli en 2024, les résultats financiers sont comme en 2023 encourageants, mais il faut encore poursuivre les efforts notamment en termes de professionnalisme et de motivation pour permettre à la RCCEM de retrouver son rang de service public de proximité performant.

Thierry Préaudat

Directeur de la RCCEM



Synthèse Compte-rendu annuel d'activité 2024

Envoyé en préfecture le 21/11/2025
Reçu en préfecture le 21/11/2025
Publié le 24/11/2025
ID : 060-216004101-20251117-DEL_171125_N03-DE


Montataire
FIERE & SOLIDAIRE

A Synthèse de l'activité de la Régie concernant les réseaux d'électricité et le réseau câblé

-A.1. Le développement et l'exploitation des réseaux d'électricité

-A.1.1. Les évolutions

En 2024, la régie a réalisé le renouvellement de 105 mètres de câble BT Papier et la reprise de Branchements rue Louis Dondeyne. Puis, en coordination avec la ville de Montataire, le chantier rue Croizat qui a débuté en décembre 2022 et qui s'est terminé en avril 2024, a permis à la RCCCM d'effacer son réseau aérien basse tension en fils nus sur plusieurs centaines de mètres.

2024 a été l'occasion d'effectuer la reprise du poste HTA/BT « FINSTER » et la création de deux autres postes, « CHRONOPOST » et « AUTO HERO » avec la pose de 615 mètres de réseau HTA. La RCCCM a également créé 2 raccordements supérieurs à 36kVA.

L'année 2024 a également été marquée par la mise en place d'outils permettant un meilleur traitement des données et une traçabilité des échanges. Parmi ces actions, on notera :

- L'utilisation du logiciel X-Map (SIRAP) par les agents du service exploitation et du pôle développement
- Le paramétrage et l'amélioration du Module Next'DICT (SIRAP)
- L'intégration des données électriques HTA & BT (réseau et branchement) reçues de la part d'ENEDIS
- La mise à jour de la position des 63 postes de Distribution (dont 9 postes clients) et la création d'un code GDO (SAGA et X-Map)
- La structuration de la Base de Données SIG
- La refonte de la légende des ouvrages électriques exploités

-A.1.2. Les DT-DICT et les ATU

La législation s'étant renforcée concernant les préparations de travaux, et la responsabilité des entreprises étant engagée lors de sinistres, l'activité liée aux démarches administratives a généré, par la régie de Montataire **359** documents en 2024 (**332** en 2023, **392** en 2022).

- **215** DT-DICT (**218** en 2023, **318** en 2022) ont été traitées. Aucune réponse à plus de 9 jours
- **144** ATU (**114** en 2023, **74** en 2022) ont été reçues et traitées pour l'année 2024

Pour la réalisation de ses travaux, en 2024, la régie n'a procédé à aucune émission de document pour son propre compte.

Cette activité étant particulièrement sensible, elle fait l'objet d'un indicateur spécifique

-A.1.3. Les évènements significatifs

Nous n'avons eu cette année 2024 qu'un incident significatif. En août, un défaut sur un transformateur (CACHIN) a entraîné une coupure de 3h40 pour les clients des Rues République, Horchole et Boulanger. L'impact de cet évènement sur le critère B a été de 34 minutes.

En termes de fonctionnement, la convention signée fin 2021 avec Enedis a permis la continuité des activités d'exploitation des réseaux. Cette collaboration a eu d'autant plus d'intérêt que l'analyse des écarts transmise par ENEDIS lors de l'audit réalisé en début d'année 2022, qui avait notamment fait ressortir 108 écarts dont 4 mesures conservatoires d'action immédiate et 43 écarts majeurs, a permis en 2023 à la RCCM de mettre en place les actions nécessaires pour les traiter. La levée des écarts significatifs et l'arrivée de techniciens en 2024 ont permis à la RCCM de mettre fin le 07 mars 2024 à la convention avec ENEDIS. Depuis, la RCCM exerce à nouveau de façon autonome son rôle de Gestionnaire de Réseau d'Électricité avec toutes les tâches que cela incombe.

Dans le cadre du transfert de responsabilité des colonnes montantes d'immeuble des propriétaires à la RCCM, cette dernière a fait appel à une société (BEDS) pour réaliser un audit de sécurité de plusieurs colonnes montantes. Une extraction des données fait apparaître qu'il y aurait 172 colonnes montantes de plus de 10 points de comptage sur Montataire. Compte-tenu de ce nombre élevé, il a été décidé d'étaler l'expertise sur plusieurs années ; Ainsi en 2024, 20 colonnes ont été expertisées par BEDS. 184 écarts ont été trouvés et ils seront levés tout au long de l'année 2025.

La RCCM s'est également dotée d'un véhicule thermique de type Kangoo pour la reprise de l'astreinte.

- A.1.4. La tenue de la tension

En matière de tenue globale de la tension sur le réseau public de distribution, il est admis une variation maximale de + 10 % ou de - 10 % autour des valeurs nominales de la tension :

- En BT monophasée, la tension peut varier de 207 V à 253 V autour de la valeur nominale de 230 V ;
- En BT triphasée, la tension entre deux phases peut varier de 360 V à 440 V autour de la valeur nominale de 400 V ;
- En HTA, pour un réseau à 15 000 V, la tension entre deux phases pourra varier de 13 500 V à 16 500 V.

Synthèse des résultats :

Nous n'avons aucun client mal alimenté, et ce chiffre est le même depuis 2020.

- A.1.5. La continuité d'alimentation

Comme indiqué dans l'arrêté du 24 décembre 2007 modifié, chaque GRD évalue le pourcentage d'utilisateurs du réseau réputés mal alimentés en continuité d'alimentation, c'est-à-dire le pourcentage d'utilisateurs pour lesquels l'un au moins des trois critères ci-après prend une valeur strictement supérieure à la valeur limite précisée ci-dessous :

- Nombre de coupures longues : 6
- Nombre de coupures brèves : 35
- Durée cumulée de coupures longues sur l'année : 13 heures

Synthèse des résultats :

Pour l'ensemble de nos points d'alimentation, le nombre de coupures est toujours inférieur aux seuils tolérés.

- A.1.6. La qualité de fourniture

La RCCCM est alimentée par plusieurs départs Haute Tension issus du Poste source d'ENEDIS CARRIERES. La qualité de fourniture est évaluée en fonction des coupures ou événements qui peuvent survenir sur ces alimentations. En 2024, la RCCCM n'a subi aucun événement ni coupure et ils sont comptabilisés et synthétisés dans les tableaux ci-après.

Départ REGIE : PRM : 30002128002170

Synthèse des événements comptabilisés entre le 01/01/2024 et le 01/01/2025

	Coupures brèves (1 sec ≤ t ≤ 3 min)	Coupures longues (T > 3 min)	Coupures Travaux *
Événements constatés	0	0	0
Seuils	1	3	2

Départ POMPAGE : PRM : 30002128002281

Synthèse des événements comptabilisés entre le 01/01/2024 et le 01/01/2025

	Coupures brèves (1 sec ≤ t ≤ 3 min)	Coupures longues (T > 3 min)	Coupures Travaux *
Événements constatés	0	0	0
Seuils	6	2	2

Départ MARCHE : PRM : 50023878385577

Synthèse des événements comptabilisés entre le 01/01/2024 et le 01/01/2025

	Coupures brèves (1 sec ≤ t ≤ 3 min)	Coupures longues (T > 3 min)	Coupures Travaux *
Événements constatés	0	0	0
Seuils	3	2	2

- A.1.7. Les données patrimoniales

Les longueurs de réseau

Le tableau ci-dessous indique les caractéristiques et les longueurs de notre réseau électrique au 31/12/2024.

LONGUEUR RESEAU HTA/ BT		
Tension	Type de Réseau	Longueur en KM
BT	Aérien NU	4
BT	Hors fils NU Préassemblé (yc mural)	6,5
BT	Souterrain	34
HTA	Aérien	1
HTA	Souterrain Papier	5
HTA	Souterrain Hors Papier	35,5
		86

Le réseau électrique de la RCCCM est essentiellement souterrain. Cette caractéristique permet notamment de limiter les pannes lors d'évènements climatiques importants (vents, neige...).

Pour le réseau BT, on remarquera que le taux d'enfouissement est de **76%** et que les longueurs de réseau nu représentent moins de 10% de la longueur totale du réseau BT.

Pour le réseau HTA, on remarquera que le taux d'enfouissement est de **98,8%** et que les longueurs de réseau en câble papier représentent 12,5% de la longueur totale du réseau HTA.

Les postes de distribution publique

La RCCCM exploite **54** postes de distribution publique dont le liste figure ci-après.

Ci-après, la liste des postes de distribution publique

INVENTAIRE DES POSTES DISTRIBUTION PUBLIQUE HTA/BTA					
POSTE			HTA		
NUM	NOM	Adresse	DEP HTA	DP/AB	U1 KV
1	AIGUILLON	Cavée des aiguillons	REGIE	CAB	15/20
2	AMBROISE	rue Ambroise Croizat	REGIE	CAB	15/20
3	ATELIER	rue André Ginisti	POMPAGE	CAB	15/20
4	BAS PRES	ZI des Bas Prés	POMPAGE	CAB	15/20
5	BRAY	rue Guillaume Calle	REGIE	CAB	15/20
6	CACHIN	rue de la République	REGIE	CAB	15/20
7	CARAVELLE	ave Paul Vaillant Couturier	REGIE	IM	15/20
8	CHAMBERY	rue Louis Blanc	REGIE	CAB	15/20
9	CHAUSSEON	rue Louis Blanc	REGIE	CAB	15/20
10	CHERES	ave Anatole France	REGIE	CAB	15/20
11	COLVERT	JOLIO-CURIE	REGIE	CAB	15/20
12	CROISAT	rue Ambroise Croizat	REGIE	CAB	15/20
13	DAUFINE	ave Paul Vaillant Couturier	REGIE	IM	15/20
14	DRIVE	RUE E-ZOLA	REGIE	PAC	15/20
15	FINSTER	rue Dheisheh	MARCHES	CAB	15/21
16	FLORIDE	rue Maurice Thorez	REGIE	IM	15/20
17	FROPAK	rue Salvador Allende	POMPAGE	CAB	15/20
18	GINISTI	rue André Ginisti	REGIE	CAB	15/20
19	GOURNAY	rue de Gounay	REGIE	CAB	15/20
20	GUEDES	cour de la RCCCM	REGIE	CAB	15/20
21	HELENE	ave Francois Mitterrand	POMPAGE	CAB	15/20
22	JORET	rue Dheisheh	REGIE	CAB	15/20
23	KRONE	rue Ambroise Croizat	POMPAGE	CAB	15/20
24	LANCELOT	rue Abel Lancelot	REGIE	CAB	15/20
25	LAND	rue André Ginisti	POMPAGE	CAB	15/20
26	LEVEILLE	rue Jacque Duclos	REGIE	CAB	15/20
27	LOTUSI	rue de l'église	REGIE	CAB	15/20
28	MAGENTA	rue Salvador Allende	POMPAGE	CAB	15/20
29	MONBERLE	rue Victor Hugo	POMPAGE	CAB	15/20
30	MONBLANC	ave Paul Vaillant Couturier	REGIE	IM	15/20
31	MONCHEVAL	impasse Chevalier	REGIE	CAB	15/20
32	MONFAUCON	rue Jean Jaures	REGIE	CAB	15
33	MONOFON	rue Eugene Pottier	REGIE	CAB	15/20
34	MONPETIT	ave du 19 mars 1962	REGIE	IM	15/20
35	MONTANA	Rue de l'église	REGIE	CAB	
36	MONTAGNAC	rue Jacque Decour	REGIE	IM	15/20
37	MONTECO	chemin des champarts	REGIE	CAB	15/20
38	MONTICOLE	ave Gabriel Peri	REGIE	IM	15/20

INVENTAIRE DES POSTES DISTRIBUTION PUBLIQUE HTA/BTA					
POSTE			HTA		
NUM	NOM	Adresse	DEP HTA	DP/AB	U1 KV
39	MONTJOIE	rue du colonel Fabien	REGIE	CAB	15/20
40	MONTOURA	ave Anatole France	REGIE	CAB	15/20
41	ONDINE	impasse de l'argilière	REGIE	IM	15
42	PRAGUE	les marches de l'Oise	REGIE	CAB	15/20
43	REGIE	rue de Condé	REGIE	CAB	15/20
44	ROUMONT	ave Anatole France	REGIE	IM	15/20
45	SALENGRO	rue Roger Salengro	REGIE	CAB	15/20
46	TABLEAU	rue du 8 mai 1945	REGIE	CAB	15/20
47	LES TERTRES	zone NA les Tertres	REGIE	CAB	15/20
48	THERAIN	rue Philippe Etienne Lafosse	POMPAGE	CAB	15/20
49	THOREZ	zone NA les Tertres	REGIE	CAB	15/20
50	TOLERIE	les marches de l'Oise	REGIE	CAB	15/20
51	VASSEUR	ave de la libération	REGIE	CAB	15/20
52	VIEILLARD	rue henri Vieillard	REGIE	CAB	15/20
53	VIGNOLLE	rue Reaumur	REGIE	CAB	15/20
54	VITEL	rue Lénine	REGIE	CAB	15/20

-A.2. Le réseau câblé

La RCCCM assure l'exploitation d'un réseau câblé. Le réseau câblé construit en 1994 a été rénové en 2010 avec l'introduction d'une offre TV en OFDM (TNT) et une offre internet. Aujourd'hui la demande des clients a évolué et les offres concurrentes se font pressantes avec, depuis 2020 l'accès à des offres de type FTTH (Fibre To The Home).

La télédistribution à Montataire a été un moyen de développement pour la Régie. La diffusion par un service public local pour les administrés a également été l'occasion de pouvoir rendre accessible à des prix modérés, des services innovants comme internet. Mais aujourd'hui, compte tenu des offres concurrentes, la RCCCM ne fournit plus que l'offre d'accès aux chaînes de télévision.

-A.2.1. Les évolutions du réseau

En 2024, la régie n'a pas réalisé de travaux de développement mais a réalisé les remplacements de plusieurs amplis ainsi qu'un transmodulateur satellite sur la tête réseau de télédistribution.

Un travail de fiabilisation et de mise au propre de la tête de réseau a été réalisé à l'automne 2024.

Dans le cadre du chantier d'enfouissement de la rue Ambroise Croizat, la RCCCM a également procédé à l'enfouissement du réseau de télédistribution aérien.

-A.2.2. Les évènements marquants

Suite à la décision de ne garder que l'offre télévision et de mettre fin aux autres (multi-tv, internet et téléphonies) le nombre de clients continue de diminuer régulièrement. Nous avons **705** clients au 31/12/2023 et **623** au 31/12/2024.

-A.3. Les travaux réalisés pour la commune

La convention d'entretien de l'éclairage public signée entre la ville de Montataire et la Régie du Câble et d'Electricité de Montataire (RCCCM) a pris effet le 07 juin 2023. Elle a été conclue pour une durée de 1 an et renouvelable tacitement 4 fois. Ainsi, la RCCCM peut intervenir sur ces installations.

En 2024, la RCCCM a été attributaire du marché de la commune pour la pose et la dépose des illuminations de Noël. Ce marché, conclu pour une période d'un an à compter du 1^{er} octobre 2024 est renouvelable tacitement deux fois un an ; soit jusqu'au 30 septembre 2027.

Il est à noter également, qu'à la suite d'un accord, la RCCCM fournit occasionnellement un agent et la nacelle aux services techniques.

-A.3.1. L'éclairage public

En 2024, la régie a réalisé **165** dépannages sur l'éclairage public (204 en 2023, 160 en 2022 et 287 en 2021) et **601** opérations de relamping.

Cette activité étant particulièrement sensible, elle fait l'objet d'un indicateur spécifique. On voit d'ailleurs le fruit de ce suivi et du travail effectué avec seulement **3** écarts sur 2024 (4 en 2023, 42 en 2022 et 21 en 2021).

-A.3.2. Les illuminations de Noël

Le 30 juillet 2024, la notification du marché concernant le transport, le montage et le démontage des décors lumineux de fin d'année la RCCCM a été porté à la connaissance de la RCCCM.

Lors de cette première année, la coordination avec les services techniques de la ville a permis une pose conforme aux prescriptions et la mise en lumière a été réalisée dans les délais.

Un retour d'expérience est prévu début 2025 pour permettre des améliorations dans le déroulé de la pose et dans le positionnement de certaines enseignes.

-A.3.3. Les prestations diverses

Il est à noter, que pour des opérations spécifiques et ponctuelles, la RCCCM est sollicitée par les services municipaux pour des prestations diverses (nacelle...), mais celles-ci ne sont pas toujours tracées. L'inverse est également vrai, avec des sollicitations d'engins ou de conseils.

En 2024, la RCCCM est notamment intervenue pour la dépose puis pour reposer l'enseigne lumineuse de Noël sur le toit de la mairie.

En 2024 le Pôle Développement a également été un appui technique de la Mairie de Montataire pour la définition des Zones d'Accélération EnR (ZA EnR) et la réalisation des cartographies associées. Ainsi, ce sont 3 cartographies qui ont été réalisées au mois d'avril 2024 :

- Cartographie Solaire Photovoltaïque et Solaire Thermique.
- Cartographie Géothermie.
- Cartographie Réseau de Chaleur.

-A.4. La production de la RCCEM

La régie à la volonté de diversifier ses activités mais également de commencer à produire de l'énergie via le développement de l'activité photovoltaïque.

L'année 2024 s'est surtout portée sur la structuration de la filière photovoltaïque via :

- La Formation de 2 techniciens pour l'installation et le raccordement des centrales photovoltaïques ainsi que les habilitations électriques (BRPV) nécessaires.
- La certification Quali PV Haute Puissance (conception et dimensionnement des installations photovoltaïques) de 2 cadres dirigeants de la régie.
- Acquisition des logiciels nécessaires au dimensionnement (ARCHELIOS Pro, Sketchup)
- La définition et la mise en œuvre d'un process de prédimensionnement des projets PV en prospection.

Mais 2024 aura surtout été marquée par la mise en service, en septembre, d'une ombrière PV sur le Parking de la RCCEM. D'une puissance crête de 13,2 kWh (30 modules de 440 Wc), l'installation a produit 1,06 MWh au 31/12/2024. Réalisée en sous-traitance, l'ombrière photovoltaïque a permis à la Régie d'assurer le suivi du dossier et ainsi monter en compétence sur ce type d'installations.

-A.5. Les actions en faveur de l'environnement

La régie est soucieuse des actions qu'elle pourrait initier en faveur de l'environnement. Vous trouverez ci-après les thèmes sur lesquels elle agit.

-A.5.1. L'intégration des ouvrages

En 2024, avec le concours du SE60 nous avons terminé le chantier d'enfouissement des Réseaux Basse Tension, d'Eclairage Public et de télédistribution de la Rue Ambroise Croizat.

-A.5.2. Les producteurs photovoltaïques

La régie comptait au 31/12/2024 **16** producteurs photovoltaïques. Aucun n'a été raccordé en 2024.

Leur puissance crête varie entre 2,1 et 250 kWc pour un total installé de **296,85 kW**.

Le volume acheté s'est élevé à **113 756 kWh (151 191 kWh en 2023 et 188 931 kWh en 2022)**.

Le montant versé aux producteurs s'est élevé à **68 333 € (105 411 € en 2023 et 117 939 € en 2022)**.

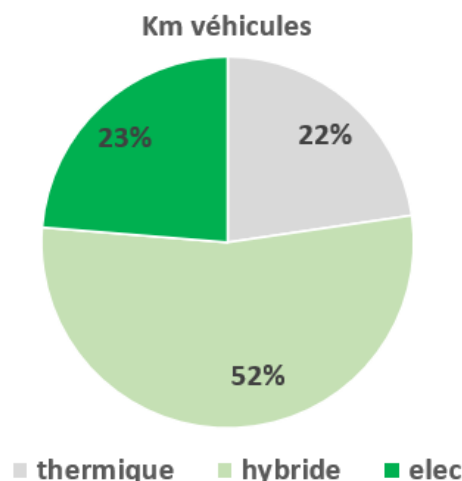
-A.5.3. Les véhicules électriques

En 2024, la RCCCM possédait 2 camionnettes 100% électrique et 1 ZOE. Ces véhicules sont utilisés pour réaliser des dépannages chez les clients ou les interventions sur le réseau câblé. Les déplacements effectués par ces camionnettes sont quasiment exclusivement réalisés sur la commune de Montataire.

Il est également à noter que les véhicules de fonction attribués au Directeur et au Directeur Adjoint sont des véhicules hybrides non rechargeables et sont utilisés pour tout type de déplacement.

Ainsi, sur les **129 311 km** parcourus :

- **67 653 km** l'ont été avec des véhicules hybrides
- **29 064 km** l'ont été avec des véhicules électriques
- **32 594 km** l'ont été avec des véhicules thermiques



-A.5.4. Accompagnement dans les projets de développement durable

L'année 2024 a vu la création d'un Pôle Développement au sein de la Régie et le recrutement d'un Responsable Développement au mois de mars 2024. Une des missions de ce service est notamment l'accompagnement et le conseil sur les différents projets concernant le développement durable.

Ainsi, la Régie a identifié pas moins de 27 sites propices au développement de projets photovoltaïques sur des bâtiments ou espaces appartenant à la commune. L'ensemble de ces sites ont été présentés aux élus de la commune de Montataire lors de la Commission Développement Durable du 05 novembre 2024.

En septembre, la RCCCM a fait sa première proposition technique et financière à la Mairie pour le dimensionnement, l'installation et le raccordement d'une installation photovoltaïque de 15 modules d'une puissance de 6,75 à 7,5 kWc sur la toiture terrasse du bâtiment périscolaire de l'Ecole Jean Jaurès

La Régie poursuit son développement de projets photovoltaïques avec pas moins de 17 projets en pré-études ou études. Outre les projets en lien avec la commune, la RCCCM est également en contact avec d'autres acteurs locaux.

B Synthèse de l'activité de la Régie concernant les clients

-B.1. L'accueil et la gestion des clients

-B.1.1. L'accueil physique

L'accueil physique est un lien essentiel entre la régie et les administrés. La régie est ouverte de 09h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le lundi, de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du mardi au jeudi et de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 le vendredi.

L'accueil physique permet d'être à l'écoute des demandes et de favoriser les échanges sans intermédiaires. A l'heure des plateaux d'accueil délocalisés et des réponses types impersonnelles, c'est un atout majeur qui s'inscrit pleinement dans la mission de service public local.

L'arrivée de deux nouvelles conseillères clientèle permet de répondre encore plus rapidement aux demandes croissantes de nos clients. Des formations et un accompagnement tout au long de l'année leur permettent d'apporter des conseils de qualité et de mieux répondre aux attentes.

Grâce à une ouverture annuelle quasi permanente, les Montatairiens et Montatairiennes peuvent rencontrer un agent qui peut répondre à leurs interrogations ou à leurs attentes.

-B.1.2. L'accueil téléphonique

Les clients de la régie appellent régulièrement pour toute sorte de besoins qu'ils soient liés à l'activité de l'électricité ou de la télédistribution. Que ce soit de la communication d'index au renseignement technique, le traitement des appels téléphoniques représente une activité de service réalisée par les agents d'accueil.

Après la stabilisation de l'équipe d'accueil et la mise en place d'une mesure sur le taux de réponse aux appels téléphoniques, l'équipe a poursuivi son effort pour atteindre les objectifs fixés. Ainsi, le taux d'accessibilité téléphonique est passé de 72% en 2022 à **95%** en 2023 et **2024**. L'effort constant sur la prise d'appels s'est ressenti, et les habitants sont satisfaits aujourd'hui de pouvoir joindre plus facilement la régie communale.

Des changements dans l'organisation de la gestion des demandes, une meilleure communication des horaires d'ouverture et de fermeture ainsi que la mise en attente automatique ont favorisé cette hausse de satisfaction. Cependant, certains dysfonctionnements logistiques nous ont causé des désagréments. La mise en place d'un nouvel outil de gestion des appels devrait permettre de résoudre ces problèmes en 2025.

Au total, **8 854** appels ont été réceptionnés sur un total de **9 279** soit près de 30% d'appels supplémentaires par rapport à 2023.

-B.1.3.1 La gestion des clients

Les agents d'accueil réceptionnent directement les demandes par l'accueil physique ou le téléphone. Il est également possible d'envoyer des messages par la boîte mail prévue à cet effet ou par l'agence en ligne. Au total, pour 2024, les agents d'accueil ont répondu à **3 412** mails.

Ainsi ont été programmées :

- **666** mises en service (673 en 2023, 778 en 2022 et 993 en 2021)
- **729** cessations de contrat (893 en 2023 et 983 en 2022 et 1 150 en 2021)
- **2 315** autres interventions contractuelles (1 790 en 2023, 1 074 en 2022 et 446 en 2021) dont :
 - o **558** interventions de relèves de compteur à des fins de régularisation de facturation (801 en 2023 et 702 en 2022),
 - o **1 757** opérations diverses (989 en 2023 et 372 en 2022).

Au total, ce sont **3 710** interventions réalisées (3 356 en 2023), par les techniciens de la Régie afin de répondre aux demandes de nos clients rapidement.

Le suivi des interventions étant une activité particulièrement sensible, elle fait l'objet d'un indicateur spécifique.

-B.1.3.2 La gestion des clients : aspects contractuels et facturation

Sur **666** demandes de contrats en 2024 (673 en 2023 et 805 en 2022), **655** (655 en 2023 et 778 en 2022) concernaient l'électricité.

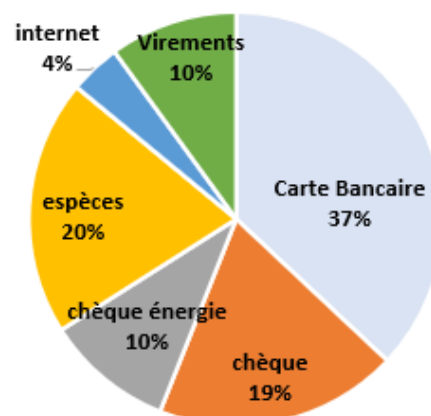
Les clients sont facturés quatre fois par an ; deux fois sur la base d'index estimés et deux fois à partir de relèves. Les clients absents lors des périodes de relève sont systématiquement invités à nous envoyer leurs index afin d'établir une facture au plus près de leur consommation.

Les clients ayant choisi la mensualisation reçoivent une facture par an. Cette solution permet de lisser de manière égale et prévisible les dépenses énergétiques du ménage, mais un rattrapage peut s'avérer douloureux si la consommation annuelle n'est pas stable ou n'a pas été maîtrisée.

En 2024, la RCCCM a procédé à **40 381** prélèvements et **12 397** encaissements (11 000 en 2023) . Les modes de paiement privilégiés sont la carte bancaire (33%). A noter que les autres modes de paiement espèces et chèques sont aussi largement utilisés. Le paiement par internet reste à ce jour marginal avec **4%**, mais en augmentation par rapport à 2023 où il était à 2%.

On peut noter une baisse de l'utilisation du chèque énergie 19% en 2024 contre 24% en 2023. Cela s'explique notamment en raison de la suppression de la taxe d'habitation en 2023, qui complique le recensement et l'identification des nouveaux logements.

Typologie des moyens de paiement



Concernant les **40 381** règlements par prélèvements, **4 %** ont été rejetés et on fait l'objet d'un traitement spécifique avec des échanges téléphoniques avec les clients pour trouver une solution. La majorité des clients prélevés sont des clients mensualisés.

La régie a contacté de nombreux clients en situation d'impayés afin de trouver une solution à mettre en place pour éviter la coupure. De nombreux échanges avec le CCAS ont permis d'apporter des solutions aux cas les plus difficiles. Sur les **443** interventions de coupure pour non-paiement programmées sur l'année hors période hivernale, **125** n'ont pas été réalisées (en raison de la mise en place de facilités de paiement et d'échanges fructueux avec les services sociaux notamment).

-B.2. Les clients de la Régie

La régie est un fournisseur historique et est la seule à pouvoir proposer des TRV (Tarifs Réglementés de Ventes) à ses abonnés sur la ville de Montataire.

Elle peut également proposer par le biais d'ENERGEM des offres de marchés, mais les clients ont également le choix de pouvoir souscrire des contrats chez des fournisseurs concurrents.

-B.2.1. Les clients de la Régie en électricité

La Régie comptait au 31 décembre 2024 **6 024** clients actifs (**6 017** en 2023 et **5 940** en 2022):

- **5 551** clients en tarif réglementé de vente (**5 562** en 2023 et **5 546** en 2022),
- **473** clients en offre de marché (**455** en 2023 et **394** en 2022) dont :
 - o **406** clients (**389** en 2023 et **334** en 2022) dont la puissance souscrite est inférieure à 36kVA en offre de marché,
 - o **60** clients (**59** en 2023 et **53** en 2022) dont la puissance souscrite est supérieure à 36kVA en offre de marché,
 - o **7** clients (**7** en 2023 et 2022) en haute tension, en offre de marché

A noter qu'il y aurait environ **500** points de livraisons hors services.

La RCCCM a consommé au total **40 229 035 kWh** (38 826 397 kWh en 2023).

Cela correspond à :

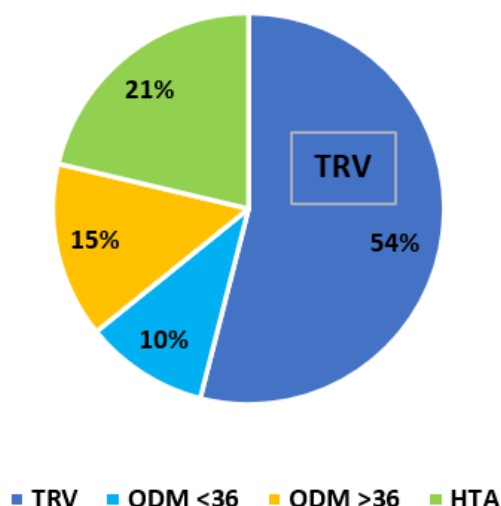
- **38 539 283 kWh** issu du réseau ENEDIS
- **1 575 996 kWh** injectés par la Centrale de Production (**7 024 024 en 2023**)
 - o **1 709 884 kWh** produits
 - o **133 888 kWh** réinjectés sur réseau ENEDIS (surplus) (**1 145 813 kWh en 2023**)
- **113 756 kWh** injectés par les producteurs Photovoltaïques (151 191 kWh en 2023)

A noter que **3 804 060 kWh** correspondent aux pertes techniques et non techniques ; soit **9,46%** du volume total acheté.

La RCCCM a facturé en 2024 **36 424 975 kWh** (37 814 108 kWh en 2023, 39 093 081 kWh en 2022, 34 821 121 kWh en 2021 et 36 861 297 kWh en 2020).

- **19 662 578 kWh** pour les clients en tarif réglementé de vente (19 886 675 kWh en 2023, 20 992 291 kWh en 2022, 21 191 469 kWh en 2021).
- **16 762 397 kWh** (17 927 433 kWh en 2023, 18 100 790 kWh en 2022, 13 629 652 kWh en 2021) pour les clients en offre de marché dont :
 - o **3 721 328 kWh** (3 763 388 kWh en 2023, 3 911 865 kWh en 2022, 932 218 kWh en 2021) avec PS < 36kVA,
 - o **5 281 530 kWh** (5 149 262 kWh en 2023, 4 477 594 kWh en 2022, 1 894 751 kWh en 2021) avec PS ≥ à 36kVA,
 - o **7 759 539 kWh** (9 014 783 kWh en 2023, 9 711 331 kWh en 2022, 10 802 683 kWh en 2021) pour les clients en haute tension

Répartition par volume



-B.2.2. Les clients producteurs

Au 31/12/2024, la régie comptait **16** clients producteurs photovoltaïques.

Il est également à noter qu'une installation de cogénération raccordée sur le réseau de la RCCCM produit également de l'électricité à partir de ses centrales alimentées en gaz.

-B.2.3. Les clients de la Régie en télédistribution

Historiquement, la Régie de Montataire était précurseur dans la diffusion de la télévision, d'accès internet et téléphonie. Elle avait également un leadership du fait de sa position d'unique fournisseur dans ce domaine. Depuis plusieurs années maintenant, un réseau fibre a été déployé par un concurrent, et malheureusement, la régie a perdu de façon régulière de nombreux clients. Ce qui l'a obligé à se restreindre et à ne fournir que des offres de télévision.

Au 31 décembre 2024, le nombre d'abonnés au service de télévision était de **625** (705 en 2023 et 849 en 2022). Malgré que le prix reste inchangé, les usages de nos clients ont évolué et ils se tournent vers d'autres types d'offres.

-B.3. Les actions concernant la solidarité

-B.3.1. Les partenariats et les services sociaux

Afin d'aider au mieux nos clients démunis et de les orienter auprès de services compétents, la régie est en contact avec plusieurs organismes pour limiter les coupures impayées de ces administrés.

Les partenaires et services sociaux concernés sont le Centre Communal d'Action Sociale et la Maison Départementale de la Solidarité de la Ville de Montataire.

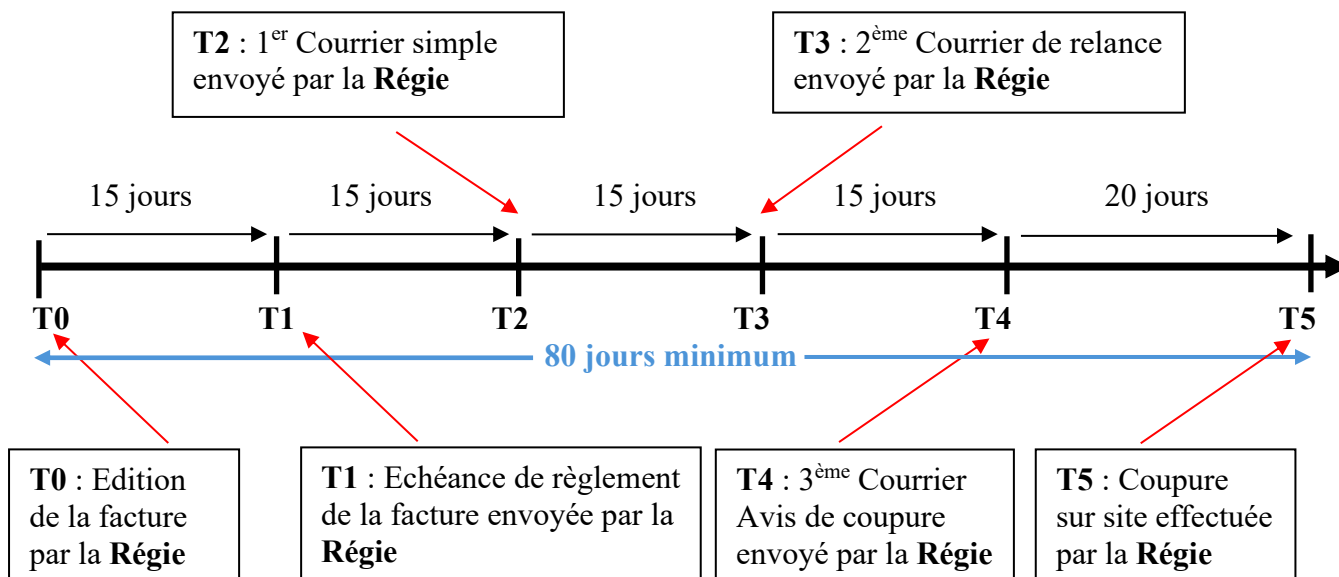
Nous procédons chaque année à un versement au CCAS afin que celui-ci attribue des aides aux plus démunis et au département dans le cadre du Fond Départemental de Solidarité Logement.

-B.3.2. Les procédures

Pour limiter au maximum les coupures pour impayé, la régie cherche à rapprocher les clients démunis auprès de services sociaux compétents. Cependant, pour ceux qui ne bénéficient pas d'aide ou qui n'ont pas encore été identifiés, plusieurs documents leur sont adressés avant la coupure. Ils sont envoyés aux clients concernés en respectant des délais précis. Ainsi, la durée minimale entre l'envoi de la facture et la coupure liée au non-règlement de celle-ci est de 80 jours.

La régie effectue également de nombreuses relances par téléphone et par courriel.

Vous trouverez dans le schéma ci-dessous, la procédure qui définit les différentes étapes entre le non-paiement d'une facture et la coupure d'alimentation d'électricité.



De plus, pour respecter les évolutions législatives, la régie ne réalise plus de coupures chez les clients démunis particuliers entre le 1^{er} novembre et le 31 mars. Cependant, elle peut procéder à des réductions de puissance pour les non bénéficiaire de chèques énergie.

-B.3.3. Les coupures pour impayés et les irrécouvrables

En 2024, nous avons commencé à réaliser des coupures à partir du mois d'avril et terminé fin octobre pour respecter la trêve hivernale. Ainsi, nous sommes intervenus à 443 reprises en 2024 (244 en 2023 et 114 en 2022).

Concernant les irrécouvrables, ils s'élèvent pour l'année 2024 à **39 029,60€** pour l'activité électricité et **3 037,38€** pour l'activité télédistribution.

Une provision pour créances douteuses a également été constituée pour la somme de **50 000€** en électricité et **5 000€** en télédistribution.

-B.4. Les évolutions législatives et réglementaires

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) est chargée du bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France. Elle en garantit la neutralité, l'équité et l'objectivité par des décisions et des avis.

En 2024 elle a produit **11** décisions du CORDIS (Comité de Règlement des Différends et Sanctions) et **153** délibérations en lien avec l'électricité.

-B.5. Informations et communications

Depuis mars 2024, la RCCEM communique sur des sujets d'actualité par l'intermédiaire du magazine de la ville de Montataire, distribué tous les 2 mois aux habitants de la ville.

Ainsi, la RCCEM a pu communiquer notamment sur :

- La reprise des activités confiées à ENEDIS,
- Les coupures pour impayé et les hausses tarifaires,
- Le déploiement des compteurs communicants
- Son développement et son ombrière photovoltaïque

C Les éléments financiers

-C.1. L'audit financier

Suite au départ soudain, début 2024, de l'agent comptable, la RCCEM a souhaité faire un point de situation et effectuer un diagnostic sur les pratiques comptables réalisées depuis plusieurs années et une analyse sur la situation financière de la RCCEM.

L'audit portait sur :

- La situation budgétaire de la RCCEM
- L'activité électricité
- L'activité télédistribution

Dans chaque ITEM, il apparaît des incohérences voire des erreurs d'imputations. Il est également remonté des problématiques liées aux séparations d'exercices.

-C.2. Comptes financiers et comptes administratifs

-C.2.1. Etablissement Electricité

Les résultats du compte financier et du compte administratif de l'établissement Electricité sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

RESULTAT CUMULE		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	= A+C+E 6 782 511,62	= G+H+K 7 048 439,33	265 927,71
	Section d'investissement	= B+D+F 702 851,95	= H+J+L 666 651,37	-36 200,58
	TOTAL CUMULE	* A+B+C+D+E+F 7 485 363,57	* G+H+I+J+K+L 7 715 090,70	229 727,13

Une partie du reliquat du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, soit le montant de 36 200,58€ sera transféré afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le reliquat excédentaire restant de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, soit le montant de 229 727.13 € sera reporté à la section de fonctionnement du budget 2025.

-C.2.2. Etablissement Télédistribution

Les résultats du compte financier et du compte administratif de l'établissement Télédistribution sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

RESULTAT CUMULE		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	= A+C+E 375 809,93	= G+H+K 78 624,60	-297 185,33
	Section d'investissement	= B+D+F 4 334,27	= H+J+L 1 119 662,15	1 115 327,88
	TOTAL CUMULE	* A+B+C+D+E+F 380 144,20	* G+H+I+J+K+L 1 198 286,75	818 142,55

Le reliquat excédentaire restant de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, soit le montant de 297 185.33 € sera reporté à la section de fonctionnement du budget 2025.

Le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement soit : 1 115 327.88 € sera reporté à la section d'investissement du budget 2025.

-C.2.3. Etablissement Eclairage Public

Les résultats du compte financier et du compte administratif de l'établissement Eclairage Public sont synthétisés dans le tableau ci-après.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 177 396,64	= G+I+K 178 281,28	884,64
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 177 396,64	= G+H+I+J+K+L 178 281,28	884,64

Le reliquat excédentaire restant de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, soit le montant de 884.64 € sera reporté à la section de fonctionnement du budget 2025.

-C.2.4. Etablissement Commercialisation Energie

Les résultats du compte financier et du compte administratif de l'établissement Commercialisation Energie sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 21 000,00	= G+I+K 21 327,64	327,64
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 21 000,00	= G+H+I+J+K+L 21 327,64	327,64

Le reliquat excédentaire restant de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, soit le montant de 327.64 € sera reporté à la section de fonctionnement du budget 2025.

-C.2.5. Etablissement Transition Energétique

Les résultats du compte financier et du compte administratif de l'établissement Transition Energétique sont synthétisés dans le tableau ci-après.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 78 507,53	= G+I+K 148 810,45	70 302,92
	Section d'investissement	= B+D+F 58 308,74	= H+J+L 865,13	-57 443,61
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 136 816,27	= G+H+I+J+K+L 149 675,58	12 859,31

Une partie du reliquat du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, soit le montant de 57 443.61€ sera transféré afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le reliquat excédentaire restant de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, soit le montant de 12 859.31 € sera reporté à la section de fonctionnement du budget 2025.

D Les ressources humaines

-D.1. Les agents de la RCCCM

Au 31/12/2024, la Régie comptait **21** personnes dont **3** intérimaires et **1** non statutaire. Cette année a encore été marquée par de quelques mouvements de personnels et de nombreux arrêts de travail.

On notera notamment :

- Les embauches de :
 - o 1 Responsable clientèle au 01/03/2024
 - o 1 Responsable développement au 11/03/2024
 - o 1 Responsable Technique au 05/08/2024
- Les titularisations de :
 - o 1 Monteur mixte au 01/03/2024
 - o 1 Technicien Electricité au 01/05/2024
 - o 1 Monteur mixte au 01/12/2024
- Les mises en retraite d'office de :
 - o 1 Chargé de missions au 21/01/2024
 - o 1 Conseillère clientèle au 01/10/2024
- La rupture conventionnelle de :
 - o 1 Responsable RH et Agent Comptable au 23/07/2024
- Le retour de congé parental de :
 - o 1 Agent de nettoyage au 01/10/2024

En 2024, malgré une baisse significative, la RCCCM a encore subi de nombreux arrêts de travail ; **458 jours** en cumulé.

-D.2. Les Instances Représentatives du Personnel

Les élections du CSE du 13/11/2023, ont permis de renouveler les membres du CSE puis de créer dans la continuité une CSP.

Le CSE :

Dès sa mise en place dans l'entreprise, le comité social et économique (CSE) dispose des attributions des délégués du personnel, du comité d'entreprise, du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Mais dans les entreprises de moins de 50 salariés, cette instance a pour principales missions de présenter les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires à l'employeur, contribuer à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail, réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail, de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Sur l'année 2024, le CSE s'est réuni à 11 reprises

La CSP :

Quelle que soit la taille de l'entreprise, la mise en place d'une CSP est nécessaire au regard du rôle de cette institution dans la carrière des agents notamment pour :

- Formuler un avis sur les demandes de changements d'affectation ou de classification non liées à une maladie professionnelle ou à un accident du travail, pour les agents du ou des collègues concernés ;
- Examiner les conditions d'aptitude des postulants aux emplois, fonctions ou postes relevant du ou des collègues concernés (y compris les questions d'admission au stage statutaire, de titularisation et de réintégration) ;
- Émettre un avis sur les propositions d'avancement pour le ou les collègues concernés ;
- Émettre des propositions de sanction disciplinaire pour les agents du ou des collègues concernés, dans les conditions prévues à l'article 6 du statut.

En 2024, la CSP de la RCCCM s'est réunie 6 fois.

Le remplacement d'un membre côté direction a également eu lieu en juillet et un accord d'entreprise sur la composition et les modalités de fonctionnement de la commission secondaire du personnel a été signé le 08 octobre 2024.

-D.3. Litiges et requêtes

En 2024 la RCCCM a également été l'objet de nombreuses démarches et recours de la part de salariés, mais elle a également été à l'initiative de sollicitations.

Parmi elles ont notera :

- Deux convocations au tribunal judiciaire de Senlis le 12 janvier.
- Deux convocations au conseil des Prud'hommes de Creil le 08 février
- Un jugement de départage rendu le 21 juin émanant du conseil des prud'hommes de Creil.

E Les indicateurs de suivi de l'activité

Pour permettre un suivi de l'activité et un pilotage de la RCCCM, des indicateurs ont été mis en place depuis 2022.

Ils permettent notamment de suivre les activités sensibles ou à forts enjeux et d'avoir une vision mensuelle des activités mesurées. Ainsi, nous pouvons également évaluer les impacts des décisions prises en cas d'écarts par les résultats obtenus.

Ils recourent 3 grands domaines :

- Le domaine technique, qui englobe notamment les délais d'interventions mais également l'aspect sécurité.
- Le domaine clientèle, qui en plus des indicateurs liés aux clients, est également mesuré sur les réponses aux appels téléphoniques.
- Le domaine administratif, qui regroupe les activités Ressources Humaines et Comptabilité.

Conclusion et perspectives 2025

L'année 2024 a été une nouvelle fois une année mouvementée sur le plan des ressources humaines avec la rupture conventionnelle de notre agent comptable et de nombreuses absences à gérer. Les difficultés pour recruter du personnel formé ont rajouté des obstacles supplémentaires au bon fonctionnement de la RCCCM. Ce qui nous a notamment obligé à faire appel à KPMG pour effectuer la comptabilité. Toutefois et malgré cela, une amélioration constante du climat social est constatée. Les recrutements d'un Directeur Adjoint expérimenté et de plusieurs agents au service technique ont permis de continuer la reconstruction entamée en 2021 et de s'affranchir de la collaboration avec ENEDIS en mars 2024.

Pour 2025 nous allons poursuivre la restructuration de l'équipe d'encadrement afin d'avoir à chaque poste clé un responsable identifié qui maîtrise son activité. Nous allons également recruter un nouveau Directeur Adjoint pour travailler avec le Directeur sur l'optimisation des services et la poursuite des activités initiées en 2024 (Cartographie, Energies Renouvelables...). Poursuivre la responsabilisation de chacun sur son rôle et son travail afin que l'ensemble du personnel se sente impliqué au sein de la Régie et de ses résultats sera également un des enjeux de 2025. Enfin, la grâce à la confiance retrouvée auprès des entreprises prestataires et des partenaires habituels nous allons pouvoir développer la RCCCM à travers des services ou des partenariats.

Concernant la télédistribution, nous allons réfléchir à l'amélioration du service malgré des installations souvent obsolètes et peu fiables, tout en continuant d'être à l'écoute de nos clients pour leur assurer un service de qualité.

En 2025, nous souhaitons également démolir tout ou partie du bâtiment de l'ancien CCAS pour construire un parking sur lequel figurera une nouvelle installation photovoltaïque.

Nous devons encore poursuivre la sécurisation et l'exactitude de nos données pour permettre d'avoir des chiffres cohérents dans tous les domaines (clientèle, exploitation, comptabilité). Aujourd'hui, ce n'est toujours pas le cas, et cela nous expose à des redressements ou des prévisions fausses, car réalisées avec des indications erronées ou inexacts.

Côté travaux, en 2025, nous allons commencer le déploiement en masse des compteurs communicants et cela va permettre non seulement de mettre à jour notre système d'information concernant les données des clients, mais également de nous positionner comme un gestionnaire de réseaux performant. Nous allons également adapter et renforcer nos réseaux pour répondre aux nouvelles demandes de raccordements.

Tout en poursuivant le pilotage par des indicateurs nous allons surveiller particulièrement les finances, car même si cette année 2024 a été bénéficiaire, nous ne pouvons continuer à avoir des résultats non anticipés. Les chantiers à mener pour l'année à venir seront donc de tous ordres et importants. Les investissements en temps et en implications seront donc nécessaires par tous. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions retrouver une situation saine et sereine.